



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Statuts HERAKLES

Mardi 23 Avril 2013

Classifications

Réunion du 19 avril 2013

En début de réunion, les dates du 29 et 30 avril ont été remplacées par le 23 mai et le 13 juin 2013.

Les critères appliqués à la grille de transposition HERAKLES

SUD a demandé à la direction la reconnaissance des CAIC en bac pro. Mr Bersac a dit que cela ne s'était jamais fait à SME et qu'il n'y aurait pas d'équivalence automatique des CAIC dans le critère des diplômes.

La direction a présenté 3 graphiques représentant la situation des salariés avec bac +2, bac et inférieur au bac après application de sa grille (critères bac avec ancienneté globale).

SUD a précisé que ces graphiques illustraient effectivement la pertinence du critère des diplômes, mais que ce seul critère ne suffit pas à établir une cohésion de population par indice des 2 sociétés car :

- Les CAP et BEP ne sont pas pris en compte ainsi que les salariés sans diplômes et les données utilisées par la direction sont des moyennes qui masquent les différences d'ancienneté dans l'indice.

Ancienneté au coef

Nous avons rappelé que 245 salariés non cadres sont au même indice depuis 5 ans et plus coté Haillan et que pour les ex-SME, ils sont 93, soit respectivement 30 % et 12 % de la population non cadre.

Ce problème reste en suspens...

- Les moyennes d'âges ont révélés que les salariés ex-SME autour de 40 ans en 240, 255 et 270 sont à l'indice inférieur que la même population au Haillan.

- Nous avons souligné que la grille HERAKLES de la direction créé une population en 225 HERAKLES exclusivement ex-SME.

Ces deux remarques plaident pour le relèvement de la grille d'un indice mais nous avons dit à la direction que nous étions prêts à entendre une autre solution si elle était en capacité d'en proposer une.

Ancienneté globale

- Pour l'ancienneté globale, les problèmes restent à traiter et le plan de formation sur une longue durée qu'envisage la direction ne peut être une solution pour les plus de 50 ans.

La direction a dit qu'elle appliquerait des critères sénior pour les plus de 50 ans et 15 ans d'ancienneté concernant les 190, 205 et 220 ex-SME qui passeraient à l'équivalent + 1. Cela concerne 32 personnes dont 11 à Toulouse, 2 au CRB et 19 à St Médard selon Mr Bersac.

SUD a demandé ce qu'il advenait de la revendication qu'avait accordé la direction sur le % du décollement et qui concernant 30 personnes à Toulouse. Ce critère était insuffisant pour nous mais avait le mérite d'exister.

La direction a dit que cette revendication n'avait pas été retenue...cela veut dire qu'au lieu de 30 salariés concernés à Toulouse, ils ne seraient plus que 11 à bénéficier de l'indice +1 du a l'ancienneté globale.

Reconnaissance des AM

SUD a fait une mise au point au sujet des Techniciens Supérieurs d'Outillage et des Adjoints Chef d'Atelier Maintenance.

Lorsque nous avons revendiqué que les Techniciens d'Atelier et les Techniciens Supérieur d'Outillage soient reconnus AM dans HERAKLES, Mr Bersac avait catégoriquement refusé en précisant que seuls les encadrant hiérarchiques seraient reconnus AM, pas les encadrant techniques.

Hors, nous avons lu dans la presse syndicale qu'il existait un « bon espoir d'être entendu ».

Mr Bersac a confirmé qu'il n'avait jamais dit en réunion que les TSO seraient reconnus mais qu'il y a des discussions avec l'encadrement (???) et que ces cas seraient regardés dans l'étape 3 (commissions prévus en septembre).

Une demande a été faite d'acter de manière non exhaustive les différents critères qui seraient entendus dans cette commission.

Pour SUD, le personnel encadrant technique, (chefs de quarts ex-SME, Techniciens Supérieurs d'Outillage, Adjoints Chef d'Atelier Maintenance, leader technique...) et les chargés d'affaire, le personnel ayant suivi la formation AM à SME (AFPI), le personnel ayant la responsabilité de budgets conséquents ou de projets d'envergures doivent être reconnus AM HERAKLES.

La direction ne propose qu'une communication pédagogique pour faire entendre que le statut de techniciens n'est pas une régression.

Nous avons souligné que la reconnaissance avait des implications concrètes dans l'indice attribué (285 HERAKLES au lieu de 270) et que les 7 % de rémunération associé dans la grille au Haillan n'étaient pas de nature à être éludé par une bonne communication.

Le sentiment exprimé par des AM ex-SME de faire le même travail que des cadres au Haillan en est une illustration.

Embauche en 190 HERAKLES (160 ex-SME)

Pendant la lecture de la dernière mise à jour du projet de la direction sur les conditions d'emploi, nous avons souligné que l'embauche en 190 HERAKLES ne correspondait pas à la réalité des 2 entreprises.

Mr Boulan nous a répondu que c'était une demande des organisations syndicales.

Nous avons alors expliqué que le 190 HERAKLES correspondent au 160 ex-SME et qu'il y a plus de 10 ans que les salariés sans diplômes sont embauchés en 175. Les titulaires du bac passaient alors en 190 1 an après l'embauche.

Aujourd'hui, l'embauche se fait en 190 ex-SME, l'argument de laisser un indice pour permettre l'embauche des non diplômés ne tient pas.

Si la direction a une politique pour se faire, elle peut très bien continuer la pratique ex-SME et si vraiment la reconnaissance des diplômes ne peut pas se faire 1 an après mais à l'embauche, alors est-il vraiment nécessaire de commencer un indice plus bas que celui proposé par la direction ?

Le salariés qui n'a pas eu la chance de poursuivre des études devra en plus passer du 190 au 215 puis au 225 et au 240 puis au 255 avant...ouf ...d'arriver a la cotisation AGIRC en 270. Bravo et merci pour l'égalité des chances !!!

Encore une réunion qui entérine des reculs dans le projet d'accord...

Revendications SUD

Le DRH, Mr Boulan a proposé à SUD un « entretien technique » pour comprendre la démarche qui a conduit à nos revendications sur les classifications et rémunérations.

Si cette rencontre a lieu, nous informerons les salariés de son contenu par tract.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---